



**LE SPORT :
UN BIEN PUBLIC !**

Page 5



**CONVERGENCE
DES LUTTES**

Page 10



**POUR UN
SYNDICALISME DE LUTTE**

Page 11

**fédération
des services
publics**

la
cgtp

Service public

MAGAZINE

AVRIL/MAI/JUIN 2018 — N° 108 — 1 € — cgtservicespublics.fr

**LA PROTECTION
SOCIALE
UNE CONQUÊTE
TOUJOURS
D'AVANT-GARDE !**



Cher lecteur, chère lectrice, afin d'utiliser au mieux l'argent de vos cotisations, nous avons engagé un travail de réduction des coûts de production de votre journal. Pour cela, nous avons notamment réduit fortement l'épaisseur du papier et modifié légèrement le format. Par ailleurs, dans un souci d'impact minimal sur l'environnement, ce journal est imprimé par un imprimeur labellisé « Imprim'vert ». Les encres utilisées sont végétales et le processus d'impression n'utilise pas de produits toxiques. Cette démarche de respect de l'environnement, nous y prêtons attention pour l'ensemble de nos productions.



- 03 | Éditorial
- 04 | Le sport est un bien public !
- 06 | Dossier : protection sociale et retraite
- 10 | Convergence des luttes
- 11 | Pour un syndicalisme international de lutte
- 12 | La CGT, c'est un regard vers l'avenir !
- 14 | À lire, à voir
- 15 | Jeux



LA PHOTO DU MOIS



MENTIONS LÉGALES PUBLICATION DE LA FÉDÉRATION CGT DES SERVICES PUBLICS

263, rue de Paris — Case 547
93515 MONTREUIL CEDEX
Tél. : 01 55 82 88 20
Fax : 01 48 51 98 20
Courriel : fdsp@cgt.fr
Site : www.spterritoriaux.cgt.fr

Commission paritaire
n° 1219 S 07102

ISSN n° 1148-2370

Directrice de publication :
Sylvie GUINAND

Impression, routage :
RIVET PRESSE ÉDITION
24, rue Claude-Henri-Gorceix
87022 Limoges cedex
Tél. 05 55 04 49 50

Mobilisation du 22 mai à Paris

Unissons toutes les luttes !

Les dangers et les incertitudes qui pèsent aujourd'hui sur notre société n'ont été que rarement aussi « morbides » pour l'avenir de chacun d'entre nous. Pour cela, il nous faut remonter aux siècles précédents !

Si les plus grosses fortunes n'ont cessé d'augmenter (18 % en 2017), pour les salariés que nous sommes la seule augmentation c'est toujours plus d'injustice sociale. Réforme après réforme, loi après loi, les mauvais coups sont toujours pour les mêmes. Les privilégiés, eux, sont toujours épargnés, protégés (suppression de l'ISF...). Alors, ensemble, stoppons le démantèlement, la démolition de toutes les conquêtes sociales.

La sécurité sociale : ils veulent en finir avec le salaire socialisé !

La retraite : ils veulent en finir avec le système par répartition, intergénérationnel et solidaire !

Les services publics : ils veulent en finir avec l'intérêt général, avec le statut général de fonctionnaires !

Ils ne veulent que la privatisation, car ce qui leur importe ce sont leurs dividendes !

Nous subissons une attaque généralisée. Elle percute tous nos conquies, tous nos droits. Elle percute le modèle social issu de 1945 !

Mais, c'était sans compter avec la multiplication des luttes, qu'elles soient publiques ou privées ! Qu'elles soient salariales ou étudiantes ! Qu'elles soient actives ou retraitées ! Elles sont toutes porteuses des mêmes exigences : étudier, travailler, vivre et vieillir dignement et elles rejettent toutes la société individualiste à la sauce Macron/Me-def !

Et, comme le disent nos camarades d'Air France, « *Le vent se lève et souffle dans les voiles du progrès social et la transformation sociale* » ! Ce vent porteur de satisfactions revendicatives pour les salariés, qui ont rejeté (à 55 %) les propositions patronales à l'encontre du PDG d'Air France ainsi que de Macron, a l'aspect d'un

violent « soufflet » lui démontrant d'une part la détermination des personnels, leur solidarité, leur unité et d'autre part la légitimité de la CGT et des organisations syndicales représentatives à porter et défendre l'intérêt des salariés !

Suite aux dernières journées d'actions et de grèves, Macron a fait un pas en arrière et abandonne la suppression de la valeur unique du point d'indice !

C'est une première victoire !

Alors, oui, toutes ces luttes sont légitimes et indispensables, mais elles requièrent, aujourd'hui plus que jamais, l'appui et l'engagement de chacun d'entre nous.

Alors, oui, nous pouvons arracher d'autres victoires, tout comme les fonctionnaires allemands qui ont obtenu 7,5 % d'augmentation salariale !

Il nous faut, syndiqué.e.s et militant.e.s, nous donner tous les moyens de créer le rassemblement et le rapport de force le plus large qui nous donnera la force de porter et de gagner le progrès social dont chacun à besoin.



© DR

Maria Da Costa
Membre de la
Direction fédérale



© DR

© Julien

Le Sport est un bien public !

L'activité sportive doit être au service de l'humain et non du marché



©darnedhia - stock.adobe.com

Deuxième activité sportive et de loisirs pratiquée par les Français, la natation concerne par an 13 millions de personnes. Plus généralement, les activités liées à la nage (baignade, natation, plongée, waterpolo) intéressent jusqu'à 21 millions de Français (source : enquête MEOS, CNDS, INJEP).

En 2017, la France compte 4 200 piscines, et 6 400 bassins de pratique de la natation. Il s'agit de structures diversifiées : piscines de quartier, équipements sportifs de haut niveau ou encore bassins ludiques en fort développement aujourd'hui.

Le plan national « Mille piscines » a impulsé la construction des piscines et des centres aquatiques dans les années 1970. De ce fait,

la majorité du parc aquatique a été constitué antérieurement à 1977. Plus précisément, 70 % du parc date d'avant 1995.

La vétusté de ce parc est l'un des facteurs du renchérissement des coûts de gestion. Le contexte économique et les difficultés budgétaires freinent fortement la réhabilitation des bassins existants. Le renouvellement des équipements aquatiques est un enjeu d'investissement majeur, il ne peut pas être uniquement supporté par les collectivités locales, l'État doit participer.

La construction et la gestion des piscines relèvent le plus souvent du secteur communal (communes, intercommunalité). Selon

le Ministère des Sports, 80 % des équipements sont des piscines publiques. Toutefois, au cours des dernières années, on observe un développement important des délégations de services publics (DSP) ou des partenariats public/privé (PPP), principalement pour la construction de bassins ludiques.

La CGT affirme que les piscines et les centres aquatiques répondent à une mission de service public pour l'apprentissage de la natation, le développement des politiques sportives territoriales et l'accès aux loisirs pour toutes et tous. Malheureusement, les bassins de pratique de la natation sont inégalement répartis sur le territoire,

limitant ainsi l'accès par tous les publics. Les piscines participent pourtant à la formation et l'émancipation des individus.

Les équipements aquatiques jouent un rôle essentiel concernant la cohésion sociale, notamment en direction du monde associatif. La construction d'une piscine est un élément structurant et de développement fort au niveau de la politique de la ville. **L'apprentissage de la natation est une priorité nationale.**

Pour la Fédération CGT des Services publics, l'heure est à la mobilisation, car les missions publiques constituent notre bien commun. Nous contestons la remise en cause de l'organisation du sport en France. Notre modèle sportif a déjà dû subir les différentes réformes territoriales (RCT, MAPTAM, NOTRe). La vision de la CGT s'oppose à la conception libérale des services publics, soutenue aujourd'hui par le gouvernement d'Emmanuel Macron.

Cette politique affaiblit les collectivités territoriales en les privant non seulement de moyens financiers, mais aussi de leur pouvoir de décision. Ce sont 13 Md€ de réductions de ressources, qui s'ajoutent aux 11 Md€ décidés par le précédent gouvernement. Les collectivités jouaient jusqu'à présent, un rôle essentiel à hauteur de 13 Md€ dans l'investissement des équipements publics et des dépenses dans le sport. Les communes constituent le socle du modèle sportif français, car elles conservent leurs atouts, notamment leur proximité avec les habitants. Notons que les regroupements de communes ont d'ailleurs plutôt nivelé, par le bas, les compétences sportives.

La CGT combat la remise en cause du modèle d'organisation du sport en France, la déréglementation en matière d'enseignement des APS.

Des valeurs fondamentales à sauver

La CGT s'oppose au travail de sappe de l'ensemble des valeurs fondamentales portées par les activités physiques et sportives. Les références sociales, éducatives, émancipatrices et de santé, liées aux services publics du sport, sont mises en cause par les puissances de l'argent (privatisations, délégations de services publics, Marché de Conception Réalisation/Exploitation [CREM], Partenariat Public Privé).

Plus que jamais, la CGT porte l'exigence d'une fonction publique renforcée, dotée de tous les moyens nécessaires pour l'organisation du sport territorial au service de la population et du progrès social.

FIER-E-S
D'ÊTRE
FONCTIONNAIRES !

Ce que revendique la CGT

Un plan national de redynamisation de l'investissement public et de soutien aux collectivités locales pour le maintien d'un service public du sport territorial de qualité pour tous, répondant ainsi aux besoins de la population.

Quelques urgences identifiées par la CGT dans le développement d'un plan « piscine » :

- mettre en œuvre d'un diagnostic national sur les besoins de renouvellement d'équipements neufs et des travaux de mise aux normes.
- imposer un renouvellement d'air neuf à 60 m³/h par occupant pour les équipements conformément aux préconisations de l'ANSES (agence nationale de sécurité sanitaire environnement travail) et ainsi répondre aux dispositions du Code du travail. La CGT revendique de classer les piscines collectives dans la catégorie des locaux de travail à pollution spécifique.
- mettre en place un plan d'urgence national d'apprentissage de la natation. Il est dénombré durant l'été 2015, en France, 1266 noyades accidentelles dont 436 suivies d'un décès (source : enquête noyade 2015 Institut de veille sanitaire).
- créer des emplois statutaires pour le service public du sport territorial et l'arrêt des suppressions de postes qui impactent la sécurité des usagers.

- maintenir un service public de formation de haut niveau, préparant des diplômés garants de l'intérêt général.

La CGT s'oppose à l'appropriation du bien public par les entreprises privées.

L'appétit des groupes financiers et des acteurs du capital ne s'arrête pas à la SNCF, à EDF, à LA SANTÉ, ou au système des RETRAITES. Les services publics du sport et des APS sont également attaqués. Les groupements privés sont voraces.

L'État, les collectivités locales et le mouvement sportif doivent garantir à l'ensemble de la population l'accès aux activités physiques et sportives, à la justice sociale et à la solidarité. Le sport doit être considéré comme un bien public, un espace de solidarité et de mixité. Il est plus que nécessaire de recréer les conditions pour que chacune et chacun puisse accéder à une culture sportive et construire son propre projet sportif libéré de toute domination (économique, symbolique, masculine, religieuse...).

D'autres choix sont possibles, et indispensables pour le service public du sport territorial en France.

La protection sociale : une conquête toujours d'avant-garde !

La protection sociale vise à protéger les individus des aléas et des évolutions de la vie ainsi que des ruptures avec le marché du travail : maladie, maternité, accidents du travail, invalidité, perte d'autonomie quel que soit l'âge, chômage, retraite, éducation des enfants. La protection sociale est un bien commun qui doit répondre aux principes de solidarité, de démocratie et d'universalité qui constituent le fondement de la Sécurité sociale.



Un peu d'histoire :

Le besoin de se protéger contre les risques a longtemps été renvoyé à la charité, la solidarité familiale dont les limites apparaissent très rapidement. La solidarité entre générations était assurée à l'intérieur des familles. Les hôpitaux et les hospices sont gérés par les religieux, les artisans nourrissaient et logeaient leurs serviteurs, les vieux travailleurs et leurs ouvriers. L'État monarchique créa les Quinze-Vingts et sous Louis XI les Invalides pour les militaires. Mais la réponse aux risques subis par les populations restait extrêmement faible, sauf pour l'armée. Il faut attendre la Révolution française et la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1793 pour que soit « timidement » reconnu le droit de chaque citoyen à l'assistance et la protection sociale.

Cependant, la Révolution n'a pas été en mesure de dégager les moyens nécessaires pour développer un ambitieux programme social. Si certains principes ont été adoptés (hôpital consacré comme lieu de soins, hospice lieu d'asile), ce sont surtout les initiatives charitables (religieuses) ou privées qui permettent d'assurer un « début » d'aide sociale avec le développement des associations mutualistes.

Les premières formes de protection sociale sous l'industrialisation du XIX^e siècle : 1830/1905

• Après la suppression des corporations par la loi Le Chapelier (1791), ce sont les ouvriers eux-mêmes qui créent les **premières sociétés secours de mutuels** qui sont fondées sur la prévoyance collective volontaire, mais qui ne sont limitées qu'à quelques activités ou quelques entreprises. Elles ne sont reconnues légalement qu'en 1835 et autorisées qu'à partir de 1848, puis

RÉPARTIR
AUTREMENT,
C'EST
CAPITAL



reconnues officiellement par le décret du 28 mars 1852.

Ce sont probablement les ouvriers de métiers qui y adhèrent parce qu'ils ont plus de moyens et un peu plus de « consciences » quant aux incertitudes de l'existence. On peut parfaitement imaginer que lorsque les besoins les plus élémentaires sont un peu moins difficiles à satisfaire qu'il est, alors, plus aisé de développer d'autres besoins. Le patronat va alors commencer à s'intéresser à cette évolution des mentalités et des besoins sociaux pour les limiter et les contrôler afin de faire taire ce mouvement qui porte vers le syndicalisme. Le patronat crée alors « les œuvres sociales patronales ; c'est le début du paternalisme social ! »

• **Un système d'aide sociale** qui intervient pour faire face aux besoins spécifiques approuvés par une commission composée d'élus locaux. Ce droit est subordonné aux conditions de ressources de l'individu ou de sa famille ; cependant, les prestations perçues doivent être rendues !

• **La loi d'assistance sociale** qui met en place l'Aide Médicale Gratuite est votée le 15 juillet 1893. Par cette loi, chaque commune reconnaît alors prendre en charge les soins hospitaliers de ses « indigents ». Pour la première fois apparaissent le principe de remboursement aux hôpitaux de soins dispensés aux nécessiteux et le principe de centre de soins.

Un système d'assurances sociales : 1899/1939

Les mutuelles basées sur le volontariat et l'aide sociale n'ont bénéficié qu'à une partie limitée de la population. Dès le début XX^e siècle apparaissent des tentatives en faveur de l'assurance obligatoire de certains risques sociaux :

• **Accidents du travail** : loi du 9 avril 1898 qui reconnaît la responsabilité sans faute de l'employeur qui peut s'assurer pour y faire face !

• **Aide sociale** : loi du 27 juin 1904 Création du service départemental d'aide sociale à l'enfance, loi du 14 juillet 1905 mise en place de l'assistance aux vieillards infirmes et incurables.

• **Vieillesse** : la loi du 5 avril 1910 institue un régime obligatoire d'assurance vieillesse, mais uniquement pour les salariés du commerce et de l'industrie. Ce régime est basé sur un système de capitalisation individuel. Ce dispositif est complété par la loi du 5 mars 1928 qui tente d'instaurer une assurance pour les risques : maladies, maternité, invalidité, vieillesse et décès pour les salariés titulaires d'un contrat de travail. Elle ne sera, pourtant, effective qu'à partir de



©Julien Eichinger - stock.adobe.com

1930, le patronat et les élus de droite s'y étant fortement opposés !

• **Famille** : la loi du 11 mars 1932 prévoit des allocations couvrant les charges familiales financées par des versements patronaux.

Au début des années 1940, la France est dotée d'un système de protection sociale qui n'est ni obligatoire ni général. Il est assurantiel !

Une protection sociale universelle, obligatoire et solidaire : 1944/1946

Pour imposer cette conquête révolutionnaire, il a fallu attendre le Conseil National de la Résistance qui intègre dans son programme : « un plan complet de sécurité sociale visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils seraient incapables de se les procurer par le travail, avec la gestion appartenant aux représentants des assurés et de l'État... Une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours. »

Ce plan sera mis en œuvre par les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945, dans une France meurtrie et ruinée par la guerre et les années d'occupation. C'est Ambroise Croizat, secrétaire général de la Fédération CGT des métaux et député communiste, qui sera à la manœuvre de ce projet. Nommé ministre du Travail et soutenu par le rapport de force existant à cette époque (5 millions d'adhérents à la CGT, une classe ouvrière grandie par sa résistance et un patronat qui est plus que réfractaire, mais son comportement de « collabo » le contraint à ne pas réagir immédiatement), Ambroise Croizat sera le précurseur d'un modèle social « révolutionnaire » !

Ce nouveau système est structuré autour de principes profondément humanistes. C'est la loi

dite de « généralisation de la Sécurité sociale » du 26 mai 1946 qui pose ces principes :

• **L'unicité** : l'ambition était d'assurer le bien-être de chacun, de la naissance à la mort « de faire de la vie autre chose qu'une charge ou un calvaire » (Ambroise Croizat).

Mais cette unification sera limitée. Les salariés déjà couverts restent fortement attachés à leur régime particulier. Le patronat est plus que réfractaire à la participation des entreprises à la protection sociale, cependant son comportement pendant la guerre le contraint à ne pas réagir immédiatement.

• **L'universalité** : mettre ne place une institution unique obligatoire couvrant l'ensemble des domaines de la protection sociale des « risques sociaux » : maladie, vieillesse, décès, invalidité, accident du travail qui étaient jusque là gérés par des assurances privées.

Mais, dès 1967, la Sécurité sociale est scindée en trois branches afin d'imposer une gestion séparée.

• **La solidarité** : c'est bien la pierre angulaire du système. La solidarité intergénérationnelle, entre les malades et les biens portants, entre les actifs et les retraités. Financée par les cotisations calculées sur les salaires. C'est cette solidarité qui est toujours remise en cause au profit du secteur assurantiel privé !

• **La démocratie** : confier la gestion de cette institution aux bénéficiaires eux-mêmes. Les 3/4 des sièges étaient attribués aux salariés au sein du conseil d'administration de chaque caisse. Cette démocratie sera démantelée dès 1967 par la suppression des élections des représentants par les salariés !

Les gouvernements et le patronat pratiqueront, sans cesse, une obstruction des plus tenaces à l'encontre de ces avancées sociales. Cette obs-

truction est toujours d'actualité : le patronat continue d'asséner que le travail coûte trop cher et que cela pénalise la compétitivité des entreprises, que notre modèle social est un handicap pour l'économie, alors même que plusieurs indicateurs économiques montrent que nos entreprises souffrent d'un manque d'investissement, d'une trop forte rémunération des actionnaires, et d'une consommation en baisse due au chômage et aux trop faibles niveaux des salaires. C'est cette même pensée unique que les gouvernements et le patronat européens mettent en œuvre par tous les moyens dans le seul but de réduire ce qu'ils appellent le « coût du travail » : c'est-à-dire les salaires directs et socialisés, donc le financement de notre système solidaire de protection sociale. Nous le savons bien, depuis sa création, le patronat a, d'une part, toujours contesté la légitimité du syndicalisme à gérer la Sécurité sociale et d'autre part, il n'a jamais accepté de voir la protection sociale financée par le prélèvement d'une partie des richesses produites par leur travail.

Les attaques constantes contre la Sécurité sociale issue de 1945 n'ont jamais cessé. Les premières exonérations de cotisations patronales en 1975, les remboursements de nombreux médicaments, l'institution de la CSG en 1991, les augmentations du forfait hospitalier, la mise en place de la CMU financée à 97 % par les mutuelles, donc par les seuls mutualistes, les différents plans de financement de la Sécurité sociale... démontrent la volonté récurrente affichée des gouvernements et du patronat à démanteler les principes de solidarité pour instaurer son principe qui n'est autre que la privatisation de tout ce qui relève du service public !

Pour la CGT, la production des richesses doit demeurer le socle de la sécurité sociale. La caractéristique de notre système est d'être fondé sur le statut du travail. C'est la contribution des salariés à la création des richesses qui est la source des prestations qu'ils perçoivent en tant qu'assurés sociaux. En travaillant, les salariés contribuent au fonctionnement de la société en créant des richesses. En cotisant à la Sécurité sociale, ils obtiennent le droit pour eux-mêmes et leur famille d'être soignés, droits aux prestations pour l'éducation de leurs enfants, droits à percevoir une pension retraite....

2018 : la démolition de notre protection sociale est clairement annoncée !

La Sécurité sociale :

C'est la « réforme Juppé » en 1996 qui permet au



Parlement de voter des lois de financement de la Sécurité sociale. Pour la première fois depuis 1945, les députés et les sénateurs vont intervenir sur le terrain jusqu'alors réservé aux représentants des assurés sociaux !

La loi de financement de la Sécurité sociale votée pour 2018 place notre protection sociale face à un danger sans précédent ! Cette loi associe à la fois exigence économique et progrès social ! Mais de quel progrès sociaux s'agit-il quand on sait que ce sont 4,2 milliards de restrictions qui nous sont imposés ? Alors même que les soignants dénoncent le manque de moyens pour assurer leurs missions auprès des patients ! Cette loi de financement remet davantage en cause les principes fondamentaux de la Sécurité sociale qui

veulent que « chacun cotise selon ses moyens et reçoive selon ses besoins » ! La suppression des cotisations sociales en matière de maladie et d'assurance chômage en prétextant l'augmentation du salaire net n'est qu'un leurre ! Car, en parallèle, c'est la CSG qui augmente de 1,7 % pour tous, c'est purement amplifier le transfert des cotisations sociales vers l'im-

pôt en le faisant porter, essentiellement, sur les salariés et les retraités.e.s. alors même que Macron supprime l'impôt sur la fortune !

LA SUPPRESSION DES COTISATIONS SOCIALES EN MATIÈRE DE MALADIE ET D'ASSURANCE CHÔMAGE EN PRÉTEXTANT L'AUGMENTATION DU SALAIRE NET N'EST QU'UN LEURRE !

C'est une véritable opération de démolition puisque c'est une manière d'une part d'exonérer le patronat de toute augmentation salariale et d'autre part d'appauvrir notre système de protection sociale. C'est donc détruire les principes de solidarité entre générations, entre bien portants et malades, entre actifs et inactifs.

L'objectif de cette loi n'est autre que d'ouvrir davantage la santé à la spéculation et à la marchandisation. Les plus riches disposeront, alors, d'une assurance privée pro-

LA
POLITIQUE
, C'EST
POSSIBLE!

VOUS
AVEZ PAS
LES
MOYENS!



tectrice et les autres (la majorité de la population) bénéficieront d'une assurance minimaliste, voire aucune car comment pourront-ils se la payer? Comme pour la loi travail, c'est un recul par rapport aux siècles précédents qui est clairement annoncé!

La retraite :

La CNRACL (Caisse Nationale des Agents des Collectivités locales), créée le 17 mai 1945, est le régime spécial de retraite et de sécurité sociale chargé de l'assurance vieillesse des fonctionnaires territoriaux (62 %) exerçant au moins 28 heures hebdomadaires ainsi que des personnels hospitaliers (36 %).

La CNRACL fonctionne selon les principes de répartition, les cotisations versées par les actifs et leurs employeurs servent au paiement des pensions des retraités. La CNRACL est la seule caisse dont les représentants au Conseil d'Administration sont élus par leurs pairs dans les 2 collèges : 8 pour le collège employeur, 8 pour les affiliés dont 6 pour les actifs et 2 pour les retraités.

Mais, toujours dans l'optique de transformer

notre société en supprimant les principes de solidarité, Macron entend faire passer l'ensemble des régimes retraite existant sur un seul système par point, un régime unique individuel! Pourtant, c'est bien notre système de retraite, malgré les dégradations successives, par annuités et par répartition, grâce au principe de solidarité qui le fonde, qui a permis de faire évoluer la situation des retraités les plus pauvres. Supprimer là aussi ces principes entrainera inévitablement une grande majorité de la population vers un avenir des plus incertains, la paupérisation des futurs retraités ne fera que s'accroître!

La pension de retraite des fonctionnaires est liée à la grille de leur carrière. Non, elle n'a rien d'un privilège, c'est un mécanisme adapté à la situation statutaire et aux carrières des agents. Tout comme le mécanisme du régime général est adapté aux salariés du secteur privé les conditions de la fonction publique, plus de la moitié verraient leur pension s'effondrer avec une retraite calculée sur le dernier salaire travaillé au lieu de la moyenne des meilleures années. De même, si l'on appliquait aux fonctionnaires les règles du régime général, la moitié verraient leur pension amputée. Si les mécanismes sont différents, c'est qu'ils correspondent à des déroulements de carrière différents. Ils produisent, au final, pour une carrière complète publique ou privée, un niveau comparable de pensions à un niveau de qualification égal. Mais, ce qui est certain, c'est qu'un passage à une retraite par points produira des baisses de pensions dans les deux cas, privé et public!

Supprimer le régime spécial des fonctionnaires territoriaux c'est supprimer le statut général qui est fondé sur la séparation du grade et de l'emploi, c'est supprimer la Fonction publique de carrière. L'employeur dispose de l'emploi du fonctionnaire et peut le changer d'affectation en fonction des besoins et de l'intérêt général, mais le fonctionnaire conserve son grade, il en est le titulaire, ce qui le protège de toutes sortes de pression. Aujourd'hui, la retraite est calculée à partir du même montant pour tous les agents ayant le même grade et le même échelon, demain ce serait le salaire moyen de l'ensemble de la carrière qui serait pris en compte. La rémunération de chaque année permettrait d'acheter plus ou moins de points. Dans un système où le niveau de pension dépend de l'acquisition de points, les agents ayant eu des promotions sur les dernières années d'activité auraient une plus faible retraite par rapport au système actuel (qui est calculé sur les 6 derniers mois) puisqu'ils auront eu un début de carrière avec des rémunérations plus faibles. Il s'agit bien là de la remise en cause de la Fonction publique de carrière, donc la remise en cause du statut général.

Comment pourrions-nous accepter qu'une des plus belles conquêtes sociales de notre pays, qui a certes subi de nombreuses attaques, puisse être détruite? Comment ce qui a été possible dans notre pays dévasté par la guerre ne pourrait plus exister alors que la France est la cinquième puissance mondiale? Il s'agit bien de choix politiques et de choix de société! Nous avons le devoir de ne pas laisser faire, il en va de notre droit à vivre dignement!

Des solutions existent pour améliorer notre modèle social et « ne plus avoir peur des lendemains ». Pour cela, la CGT refuse la destruction de la sécurité sociale et rejette la retraite par point.

La CGT exige :

- le maintien du calcul de la retraite sur l'indice de l'échelon détenu les 6 derniers mois de la carrière, avec un taux de 75 % pour une carrière complète
- l'intégration de toutes les primes dans le traitement indiciaire
- le départ à la retraite à 60 ans et le départ anticipé pour tous agents exposés à la pénibilité, l'insalubrité
- une pension de retraite à la hauteur du SMIC
- l'augmentation des salaires sur la base du SMIC à 1 800 euros (1 % d'augmentation représente 2,2 milliards d'euros pour la sécurité sociale)
- l'arrêt des suppressions de poste et le recrutement de fonctionnaires là où c'est nécessaire
- le maintien des valeurs de solidarité et d'égalité de notre protection sociale
- un financement de la Sécurité sociale basé sur le travail
- l'augmentation des assiettes de cotisations patronales pour que toutes les richesses produites par le travail soient soumises à cotisation
- l'égalité femmes/hommes...

Ensemble, agissons pour notre avenir et celui des générations futures!

Engageons-nous dans tous les combats à venir!

Convergence des luttes : elle ne se décrète pas, elle se construit



© DR

Emanuel Macron vient de fêter le premier anniversaire de sa prise de fonction comme président de la République, ainsi que celui de son gouvernement avec comme Premier ministre Édouard Philippe. Depuis 1 an, il engage des réformes au pas de charge.

Tous les secteurs de la société sont touchés, personne ne passe au travers des mailles du filet ! Enfin, si les plus riches voient leur situation s'améliorer fortement, c'est au détriment des salarié.e.s du privé, du public, des fonctionnaires, des chômeur.euse.s, des jeunes, des lycéen.ne.s, des étudiant.e.s et des retraité.e.s. Tout doit voler en éclats, tout ce qui est protecteur pour les salarié.e.s.

La loi Macron, que l'on peut baptiser loi El Khomri puissance 10, fait voler en éclats le Code du travail, précarise l'emploi, pour rendre les salarié.e.s corvéables à merci. La réforme de la SNCF remet en cause le statut des chemi-

not.e.s, le service public ferroviaire et qui prépare la privatisation et la mise en concurrence des salarié.e.s Français.

Dans la fonction publique, c'est la remise en cause du statut et des missions qui est à l'ordre du jour. Des centaines de milliers d'emplois de fonctionnaires titulaires vont être supprimés, l'emploi précaire et contractuel se développe à vitesse grand V.

Pour le gouvernement, c'est l'avenir pour une fonction publique compétitive, moderne et de qualité.

Pas une collectivité n'échappe à cette politique, tous les services sont dans le rouge par manque d'emplois, les conditions de travail se dégradent ainsi que les

missions de service public.

Les délégations de missions de services publics à des entreprises privées touchent toutes les collectivités. **Le point d'indice est gelé, le pouvoir d'achat est en chute libre, les promotions sont bloquées.**

Le gouvernement va engager la réforme des retraites, le régime par répartition est remis en cause au bénéfice d'un régime par points ou par capitalisation. Les régimes spéciaux aussi sont dans le collimateur, pour la fonction publique c'est la remise en cause des derniers 6 mois pour le calcul de la pension de retraite. Les étudiant.e.s se mobilisent contre la sélection à l'entrée de l'université que veut imposer le gouvernement. Dans ce contexte, des luttes se développent un peu partout dans tous les secteurs. Salarié.e.s du privé, du public, fonctionnaires, électricien.ne.s, gazier.ère.s, usager.ère.s du service public, retraité.e.s, jeunes, lycéen.n.es,

étudiant.e.s, tou.te.s sont mobilisé.e.s sur leurs propres revendications et rassemblé.e.s autour du refus de la société que Macron et son gouvernement nous proposent.

Les cheminot.e.s restent durablement mobilisé.e.s dans une action de grève de deux jours par semaine programmée jusqu'à la fin du mois de juin. D'autres professions sont aussi dans l'action durable : les salarié.e.s d'Air France, les gazier.ère.s et électricien.ne.s, salarié.e.s du commerce.

Plusieurs journées d'action ont été programmées avec des taux de grévistes et manifestants intéressants.

- Le 19 avril à l'appel de la CGT.
- Le 22 mai à l'appel de l'intersyndicale Fonction publique.
- Le 26 mai à l'appel d'organisations syndicales, dont la CGT, des partis politiques de gauche et associations, journée de convergence des luttes et de mécontentement de la politique du gouvernement, appelée « marée populaire ».

D'autres sont en préparation.

Le président Macron et son gouvernement devraient entendre l'exigence sociale et prendre la mesure des oppositions grandissantes à sa politique qui flatte les plus riches et punit le plus grand nombre, alors que les moyens existent pour faire autrement. Pour l'instant, il reste sourd aux revendications, il veut tenir bon le cap qu'il s'est fixé. Cette attitude demande une amplification et la convergence des luttes. Il ne suffit pas de les décréter de manière incantatoire, mais bien de travailler à leur construction.

Le déploiement auprès de salariés est nécessaire pour mettre en débat avec eux les revendications, la revalorisation du point d'indice, la réduction du temps de travail, la création d'emplois de titulaires, la titularisation des précaires et contractuels, la retraite à 60 ans à taux plein, etc., la nécessité de se mobiliser pour gagner nos revendications.

Quand on lutte, on peut gagner et faire reculer le gouvernement. Exemple récent dans la fonction publique : le recul du gouvernement sur la gestion du point d'indice différencié des trois versants est à mettre au profit de la mobilisation.

Pour un syndicalisme international de lutte



Entretien avec Arnaud Mallaerts,
animateur du secteur international de la Fédération

Le syndicalisme européen est quelque chose qui se construit, avec des difficultés et toutes les différences. On a trop tendance à considérer que l'Europe s'est construite comme les États-Unis, en oubliant que, même si les États-Unis n'ont qu'une Histoire récente (deux siècles), cette prétendue faiblesse est une force dans leur construction. Ils ont une Histoire certes courte, mais commune, qui part d'un même point, une immigration massive vers ce continent, et ils se sont construits au travers

signifie en Allemagne ? Où la paix sociale est centrale dans toute la législation sociale. Où un juge peut invalider un plan social parce qu'il ne respecte pas la législation sociale et les accords signés il y a 3 ans.

On a besoin de comprendre le syndicalisme des autres, et de l'accepter en tant que valide puisqu'il fonctionne dans leur pays, avant d'adopter une concordance et un consensus sur la manière dont on veut mener les choses, en Europe. Chaque système a ses avantages et ses inconvénients. Par contre, je ne connais pas de syndicats, dans les pays limitrophes de la France, qui soient favorables à l'austérité. Nous nous retrouvons sur ce point. On ne peut pas considérer en Europe qu'il n'existe pas de difficultés sur la répartition des richesses produites.

C'est dans le respect de ces différences que nous pouvons réussir à avancer.

Les Allemands sont très satisfaits de leurs services publics dans lesquels il y a peu de fonctionnaires sous statut, mais beaucoup de fonctionnaires en contrat à durée indéterminée, qui ont une convention collective qui est forte. Dans le cadre de la paix sociale, le rôle des services publics est intégré dans la réflexion des Allemands. La structuration des services publics au travers de l'Allemagne fédérale est difficilement compréhensible du point de vue français, où le statut s'applique de manière nationale. Il y a beaucoup d'accords locaux (comparable à peu près à l'échelle régionale) dans lesquels les salariés des services publics, sans être fonctionnaires, ont des protections qu'ils considèrent comme étant adaptées à la situation, sans être équivalentes aux nôtres. Ils ont aussi des revendications

et des choses à améliorer. Dans leurs dernières négociations, ils ont eu des gains sur la situation des apprentis. En Allemagne, l'apprentissage

est un phénomène ancien, porteur d'emploi à l'inverse de ce qu'il se passe en France. Les élèves sont fier.ère.s de partir en apprentissage. Ils ont gagné + 3 % pour cette année, + 3 % l'année prochaine et + 1,5 % pour dans 3 ans. Ce qui leur évite en réalité des pertes de pouvoir d'achat. Ils ont eu des mobilisations importantes et ils sont porteurs d'une représentativité forte à l'intérieur de leur pays.

Le rôle du secteur international, en vérité, est triple : assurer les contacts avec les syndicats des autres pays (200). Aujourd'hui, on a de vrais contacts avec une demi-douzaine d'entre eux. Ce sont essentiellement la Belgique, le Portugal, l'Espagne, dans une mesure différente, l'Allemagne, l'Italie. On a eu également quelques contacts avec la Turquie, avant qu'elle ne tourne mal, avec l'Égypte, des pays du Maghreb, et aussi de manière plus ponctuelle avec des pays comme la Corée du Sud.

La Fédération a fait le choix de considérer que les pays d'outre-mer relevaient de l'international, reconnaissant par là que ce sont des territoires qui ont leur indépendance et qui ont des problématiques spécifiques avec des organisations locales propres à chacun. Nous traitons donc les échanges avec eux, au travers du secteur international, dans cette optique de ne pas être post-colonial, et de bien les reconnaître dans leur identité propre. Une mission récente à la Réunion et à Mayotte nous a permis d'ailleurs de mieux mesurer encore les différences de traitement des populations par les services publics, par les pouvoirs publics et de manière générale par l'État. Certes, comme tous les travailleurs, ils ont les mêmes problèmes que nous, mais, il y a aussi des choses qui choqueraient un métropolitain.

Notre troisième mission est de représenter la CGT dans les fédérations et confédérations internationales, et dans les instances européennes.

de cette Histoire. Alors que l'Europe, elle, est faite d'Histoires diverses, et surtout, d'Histoires sociales diverses. C'est là que nos principales difficultés à construire un syndicalisme européen reposent. Étant issus d'Histoires sociales différentes, nos syndicalismes se sont construits de manières différentes, comme nos services publics. Les comparaisons entre pays, entre la Finlande et la Grèce, par exemple, n'ont pas de sens, pas de cohérence. La Finlande, comparée à la France, est sous-peuplée, avec une puissance minière que la France n'a jamais connue à ce point, dans une ambiance où le capitalisme tel que nous le vivons depuis les années 70 ne fait qu'arriver maintenant. Leur construction, leur Histoire, leur relation au patronat sont différentes, avec l'État également. La Grèce a vécu sous une dictature pendant des décennies et a vu ses services publics être littéralement reconstruits après la dictature.

Si l'on fait des comparaisons entre ces deux pays, c'est comme comparer le feu et la glace.

Il faut partir de l'Histoire des peuples, de ses cultures, pour ensuite, sans définir de points communs ou espérances communes, cerner ce qui ne nous sépare pas, avant de trouver ce qui nous rassemble.

La seule aspiration commune des peuples à l'intérieur de l'Europe, c'est la paix. Mais, en France, sommes-nous conscients de ce que cela

« LES ALLEMANDS ONT
OBTENU 7 % D'AUGMENTATION
DE SALAIRE SUR 3 ANS »

La CGT, c'est un regard vers l'avenir !

2018, inexorablement le sablier continue de marquer le temps au rythme des jours, des années, des périodes... Alors, ne nous laissons pas ensabler. Ne donnons jamais raison aux personnes qui, comme le préconisait l'ancien n°2 du MEDEF, appellent de leurs vœux l'abolition des conquêtes sociales qui avaient été rendues possibles par l'existence du CNR et de la volonté de millions de travailleurs.

Il y a une décennie, la France perdait ses derniers poilus. Aujourd'hui, ce sont nos parents, des victimes contemporaines de la folie envahissante du troisième Reich. Demain, ce sera une génération qui tirera sa révérence, celle qui a vécu la guerre qui ne disait pas son nom précédant celle issue du baby-boom.

En ce cru 2018, c'est l'éclosion de nouveaux citoyens majeurs donc responsables et fruits d'une génération n'ayant connu que le vingt-et-unième siècle, lequel véhicule une multitude de connaissances croisées par l'environnement familial, l'éducation nationale et plus récemment avec un pouvoir de pénétration gigantesque, les réseaux sociaux.

Ces réseaux sociaux propagent avec ou sans discernement à tous publics les indications instruisant ou dévoyant les contenus destinés à renseigner ou tromper l'internaute. Notons qu'à ce sujet chaque intervenant, celui qui choisit comme celui qui subit, doit réagir promptement ou se dessaisir du message formulé à dessein. Ce constat révèle le nouveau défi à relever dans l'argumentaire qu'il faut impulser pour garantir le rapport de forces indispensable à la mobilisation du monde du travail. Ces paramètres ont plombé les dix années passées si nous examinons les avancées en matière de progrès social.

2008 en pleine crise financière au cœur de la titrisation, les spécialistes ad hoc produits des écoles de formatage sont appuyés par la plupart des médias. Ils ont amalgamé dette et déficit pour accélérer l'austérité permanente... C'était l'ère UMP assortie des nombreux griefs que la classe ouvrière pouvait légitimement proférer, c'était déjà très dur à vivre.

Puis ce fut l'épisode du changement c'est maintenant marqué par des procédés iniques 49-3, ordonnances dont l'un des temps forts demeure la loi travail. Pour certains tra-

vailleurs, c'était devenu profondément injuste avec une notion de trahison puisque la gauche après la droite conduit aux mêmes résultats. Le rejet global des partis politiques de gouvernement fut sanctionné par les urnes. Au-delà de l'abstention significative, un sursaut qualifié de républicain évita le danger vécu en 2002 : écarter l'extrême droite.

Aujourd'hui, nous sommes dix ans après. Le ni gauche ni droite, c'est l'addition des deux quinquennats précédents, c'est une des raisons pour lesquelles les réformes dévastatrices furent sanctionnant les secteurs là où les salariés animent les luttes, là où les propositions tirant vers le haut sont confisquées au grand public. Nous avons face à nous un patron de combat qui fait d'une pierre plusieurs coups.

Affaiblissement des garanties fondamentales en attaquant le Code du travail, laissant les mains libres au patronat, des décisions protégeant les grandes fortunes, toujours plus de dividendes aux actionnaires, des mesures en grand pour ébranler les garanties statutaires, l'extension de la libre concurrence débouchant sur des privatisations dans la fonction publique, la fin des régimes spéciaux dans les entreprises publiques où l'État assume encore des responsabilités.

Aujourd'hui, pour les actif.ve.s, les retraité.e.s, les étudiant.e.s (les forces vives de demain), les temps ont changé, les diverses manifestations l'ont montré, 2018 est et sera une année de luttes dures si besoin. Il y a une réelle prise de conscience. Le monde du travail tient à préserver son outil : l'em-

ploi avec des salaires décents en récupérant le retard pris depuis le passage du siècle. En tant qu'issu.e.s de la fonction publique, nous avons le devoir impérieux de dire à l'ensemble de la population : le risque c'est la double peine. Le démantèlement des services publics ne sera pas l'apanage de la philanthropie. Il n'épargnera pas la main-d'œuvre du secteur privé. Nous sommes des citoyens, gardons à l'esprit la notion d'usager, un principe égalitaire comme la Sécu chère à l'époque du CNR. Ne faisons pas plaisir à M. Kessler. Non, la boucle n'est pas bouclée.

Pour beaucoup d'entre nous la CGT nous a construits. C'est sur son histoire que nous perdurons. Cependant, mettons tout en œuvre collectivement pour ne pas reculer de 73 années. Nos prédécesseurs ne méritent pas ça. Nos successeurs ne nous le pardonneraient pas non plus.

© DR



LA SANTÉ DES AGENTS SE DÉGRADE,

LA MNT AGIT !



Mutuelle Nationale Territoriale, mutuelle régie par les dispositions du livre II du Code de la mutualité immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 775 678 584. Document à caractère publicitaire – Mai 2018 - TheLINKS - Crédit photos : Getty Images



Être utile est un beau métier

GRUPE **vyv**

83 % des Français se déclarent attachés aux différents services publics de proximité et 8 Français sur 10 considèrent les agents territoriaux utiles. Pourtant la santé des agents se dégrade.

Pour améliorer la santé et le mieux-être au travail des agents territoriaux, et après l'avoir transmis aux pouvoirs publics, la MNT vous présente son livre blanc. Préconisations, études, constats, bonnes pratiques de différentes collectivités...

Découvrez ces informations essentielles sur utileauquotidien.fr/livre-blanc



SANTÉ

PRÉVOYANCE

SERVICES



À VOIR En guerre

DE STÉPHANE BRIZÉ

Film français avec Vincent Lindon, Mélanie Rover, Jacques Borderie. Présenté en compétition au Festival de Cannes 2018

Malgré de lourds sacrifices financiers de la part des salariés et un bénéfice record de leur entreprise, la direction de l'usine Perrin Industrie décide néanmoins la fermeture totale du site. Accord bafoué, promesses non respectées, les 1100 salariés, emmenés par leur porte-parole Laurent Amédéo, refusent cette décision brutale et vont tout tenter pour sauver leur emploi.

Vincent Lindon a dit...

« J'ai choisi mon camp. C'est clair et net, je suis du côté de Laurent Amédéo. Mais, montrez-moi la personne qui n'est pas touchée, triste et révoltée quand on met 1100 salariés au chômage dans une usine qui fait 18 millions d'euros de bénéfices ? Je ne suis pas un

héros de générosité et d'humanisme. C'est juste la moindre des choses. Même parmi les gens qui les mettent au chômage, certains ne dorment pas bien. J'ai découvert plein de choses. Comme beaucoup de Français, je pensais qu'on fermait une entreprise parce qu'elle n'est pas rentable. Si tous les gens savaient qu'on peut fermer une usine qui marche, ils se révolteraient dix fois plus. Je ne savais pas que la loi française permettait à un patron d'entreprise de la fermer quand bon lui semble, et qu'en plus il pouvait refuser de la vendre à un acquéreur potentiel par peur de la concurrence. Ni qu'on n'était pas obligé de rendre l'argent reçu de l'État ni de décrocher son téléphone quand un ministre vous appelle. »



À VOIR Fête de l'Humanité

Comme chaque année, la Fédération CGT des Services publics tiendra son stand au Forum social de la Fête. Cette année est marquée par nos élections professionnelles. Les enjeux d'une CGT forte et combative seront au cœur de nos rencontres. Venez nombreuses et nombreux pour débattre, nous rencontrer et donner un coup de main sur le stand.

- Débat vendredi 14 septembre à 16h30 en présence de Baptiste Talbot et d'autres dirigeants : « Fonction publique : rassembler, lutter, voter »
- Inauguration du stand : samedi 15 à 12h

D'autres temps forts sont programmés.

Parc Départemental de La Courneuve
Tarif : 38 € le Pass 3 jours

Grilles de Sudoku

NIVEAU 1

6		3			2	4		8
8	2		4		3		9	5
7				5		2		
	1	7					2	
	6	2	9		7	8		3
				3	6	1		4
2		4			5	3		
		6	3	8		5		
	3			2	4	9		7

NIVEAU 2

		9		2	5	1		7
		4						6
2		6		9	4	8		
8			2					
5	4		7				1	2
		1	3	4		7	8	
4			9			3		
	3				8	5		
	6	8			2	4		1

NIVEAU 3

			6	3				
					5	3		
	5	4		2			7	
	3			5	9	7		4
4					7		3	1
	2	7			1	9	5	
7	8						9	
		9					6	8
					6	5		

NIVEAU 4

	6				2			
7			5	6		4		
				1		5		
		9		2		3		1
	1		4			9		
							4	
1	7	5	8					
		8		3			9	5
3			1				8	

Démêlez les mots

Mot caché : _____

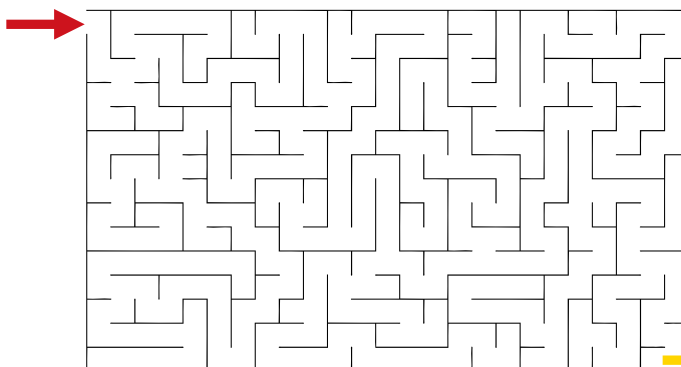
E	N	S	E	M	B	L	E	D	I	G	N	I	T	E	C	L	S	S	E
S	A	N	T	E	P	R	E	V	O	Y	A	N	C	E	O	E	N	E	L
D	U	R	A	B	L	E	E	T	I	L	A	G	E	Y	N	N	O	T	E
E	R	E	T	S	I	N	I	M	S	E	N	U	E	J	T	N	I	I	C
S	E	I	T	N	A	R	A	G	D	R	O	I	T	S	R	O	T	A	T
T	U	T	A	T	S	I	N	D	U	S	T	R	I	E	O	S	A	R	I
T	T	R	R	E	M	U	N	E	R	A	T	I	O	N	L	R	I	T	O
N	N	O	I	T	A	M	R	O	F	U	N	I	T	E	E	E	C	E	N
I	N	S	P	E	C	T	E	U	R	E	V	E	R	G	U	P	O	R	S
N	O	I	T	A	N	I	M	I	R	C	S	I	D	D	R	I	G	G	S
C	V	A	C	A	N	C	E	S	C	O	N	C	O	U	R	S	E	R	O
E	T	I	R	U	C	E	S	S	E	C	N	A	N	I	F	A	N	A	C
L	E	S	E	I	R	A	L	A	S	S	N	O	I	S	S	I	M	D	I
S	P	R	O	M	O	T	I	O	N	E	R	E	I	R	R	A	C	E	A
N	O	I	T	C	E	T	O	R	P	S	E	U	Q	I	D	N	Y	S	L

CARRIERE
CONCOURS
CONTROLEUR
DIGNITE
DISCRIMINATION
DROITS
DURABLE
EGALITE
ELECTIONS
ENSEMBLE
FINANCES
FORMATION

GARANTIES
GRADE
GREVE
INDUSTRIE
INSPECTEUR
JEUNES
MINISTERE
MISSIONS
NEGOCIATION
PERSONNEL
PREVOYANCE
PROMOTION

PROTECTION
REMUNERATION
RETRAITES
RTT
SALARIES
SANTE
SECURITE
SOCIAL
STATUT
SYNDIQUES
UNITE
VACANCES

Choisissez la bonne voie





DES **MILLIERS**
DE SESSIONS DE FORMATION PROPOSÉES.

DES **DIZAINES DE MILLIERS**
DE JOURNÉES DE FORMATION RÉALISÉES

DES **CENTAINES DE MILLIERS**
DE BÉNÉFICIAIRES CHAQUE ANNÉE

**LE CNFPT
EST LE PARTENAIRE
FORMATION
DES AGENTS ET
DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**

WWW.CNFPT.FR



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT